



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 3 août 2022

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 3 août 2022, à 20 heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe et Jean Côté.

M. Sylvain Bergeron est absent et aucun délégué n'est présent.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2022
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2022
5. Entente intermunicipale relative au transport collectif et adapté - Adoption
6. Certificat de conformité – Règlement 2022-391 – Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
7. Fonds Région et Ruralité (FRR) – Adoption du Rapport annuel 2021
8. Québec région gourmande – Octroi d'un contrat - Photographe
9. Circuit d'œuvres d'art publiques – Octroi d'un contrat - Photographe
10. Projection vidéo nocturne sur l'église patrimoniale de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans – Conception et réalisation d'une exposition animée – Appel de propositions
11. Coopération Marennes – Hiers – Brouages – Projet de généalogie - Délégation
12. Adoption des dépenses du mois de juillet 2022
13. Correspondance
14. Varia
15. Période de questions
16. Levée de la réunion

### 2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2022-08-97

Sur proposition de M. Jean Lapointe, appuyé par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout du point :

- 14.1 Chantier Jeunesse - Motion de félicitations et de remerciements.

### 3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2022

#### Résolution 2022-08-98



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de M. Yves Coulombe, appuyé par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2022, tel que déposé.

### 4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2022

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2022.

### 5• Entente intermunicipale relative au transport collectif et adapté - Adoption

#### Résolution 2022-08-99

**Considérant** le jugement de la Cour supérieure du Québec rendue le 20 juin 2022 dans le dossier de cour no. 200-17-031860-216 ;

**Considérant qu'il** y a lieu de corriger le défaut d'habilitation de Développement Côte-de-Beaupré soulevé dans le jugement ;

**Considérant que** pour ce faire, les municipalités locales situées sur le territoire de la MRC souhaitent déléguer leur compétence en matière de transport collectif et adapté à la MRC au moyen d'une entente intermunicipale ;

**Considérant que** les municipalités locales souhaitent également que la MRC puisse sous-déléguer cette compétence ou confier l'organisation et la gestion du service de transport collectif et adapté, y compris la préparation, la gestion de l'appel d'offres et du contrat en découlant, à toute personne autorisée par la loi ;

**Considérant que** la MRC accepte une telle délégation de compétence ;

**Considérant qu'une** entente intermunicipale similaire sera conclue entre la MRC de la Côte-de-Beaupré et les municipalités locales qui la compose ;

**Considérant que** les services de transport collectif et adapté visés par l'entente intermunicipale seront effectués en commun pour les territoires des municipalités locales et celui de la MRC de la Côte-de-Beaupré, selon les termes d'une entente similaire à la présente, conclue entre la MRC de la Côte-de-Beaupré et les municipalités locales qui la composent, exception faite de celles de Boischatel et de Saint-Tite-des-Caps ;

**Considérant que** les municipalités locales visées par l'entente intermunicipale ont autorisé la conclusion de celle-ci ;

**En Conséquence**, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte, appuyé par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** que :

- Pour les motifs énoncés au préambule de la présente, le conseil autorise la préfète et la directrice générale et greffière-trésorière à signer et mettre en œuvre l'entente intermunicipale en matière de transport collectif et adapté jointe à la présente ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- La MRC confie à Développement Côte-de-Beaupré le mandat d'assurer l'organisation et la gestion du service de transport collectif et adapté, notamment afin de procéder à la gestion d'un appel d'offres, ainsi que du contrat en découlant, et ce de façon commune au service offert sur le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré ;
- Ce mandat sera régi selon les termes de l'*Entente de délégation 2021-2024* datée du 10 mars 2021 conclue entre la MRC de la Côte-de-Beaupré et Développement Côte-de-Beaupré, avec les adaptations nécessaires.

### 6• Certificat de conformité – Règlement 2022-391 – Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

#### Résolution 2022-08-100

**Attendu que** le 4 juillet 2022, la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 2022-391 modifiant le règlement de zonage 2021-380 afin de revoir certaines dispositions encadrant des usages ainsi que de réviser l'annexe 5 (Les grilles de spécifications) ;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a fait parvenir une copie du règlement 2022-391 à la MRC de l'Île-d'Orléans ;

**Attendu que** ce règlement doit obtenir l'approbation de la MRC quant à la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 ;

**Attendu qu'**aucun élément nettement incompatible ou contradictoire ou qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le Schéma d'aménagement révisé 2001 n'a été recensé au règlement 2022-391 ;

**En conséquence**, il est **proposé** par M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlement 2022-391 de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

### 7• Fonds Région et Ruralité (FRR) – Adoption du Rapport annuel 2021

#### Résolution 2022-08-101

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Rapport annuel d'activités 2021 du Fonds Région et ruralité (FRR) tel que déposé.

### 8• Québec région gourmande – Octroi d'un contrat - Photographe

#### Résolution 2022-08-102



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Attendu que** les MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans ainsi que la ville de Québec ont identifié l'agrotourisme et le tourisme gourmand parmi les priorités de développement inscrites à l'intérieur de leurs différents outils de planification économique ;

**Attendu que** le réseau agrotouristique régional est désigné *Québec, région gourmande* ;

**Attendu que** la MRC de L'Île-d'Orléans est le répondant officiel de *Québec, région gourmande* pour et au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans ainsi que la ville de Québec ;

**Attendu qu'**une des actions retenues en 2022 prévoit le recours à une firme externe pour l'obtention d'une banque d'images variées mettant en valeur les entreprises agrotouristiques et du tourisme gourmand, ainsi que leurs produits et les activités expérientielles des visiteurs de *Québec, région gourmande* ;

**Attendu que** cinq entreprises ont été invitées à déposer une proposition et que deux d'entre elles l'ont fait ;

**Attendu que** le comité de sélection recommande de retenir la soumission d'Ariane Touzin photographe, datée du 17 juillet 2022 ;

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** :

- d'octroyer un contrat à Ariane Touzin, photographe pour l'obtention d'une banque d'images variées mettant en valeur les entreprises agrotouristiques et du tourisme gourmand, ainsi que leurs produits et les activités expérientielles des visiteurs de *Québec, région gourmande*, moyennant des honoraires de 10 000 \$ (plus les taxes applicables), à même l'aide financière obtenue de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis ;
- d'autoriser la directrice générale à signer tout document afférent.

### 9. Circuit d'œuvres d'art publiques – Octroi d'un contrat - Photographe

#### Résolution 2022-08-103

**Considérant** l'adoption du premier inventaire d'œuvres d'art publique du territoire par le Conseil via la résolution 2021-11-166 ;

**Considérant** la volonté de mettre en valeur ces œuvres d'art auprès de la population et des visiteurs via un circuit ;

**Considérant qu'**il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour la prise de photos desdites œuvres d'art ;

**Attendu que** deux entreprises ont été invitées à déposer une proposition et que deux d'entre elles l'ont fait ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Attendu que** la proposition de Collin Rousseau photographe, datée du 11 avril 2022, est la moins dispendieuse ;

**Sur proposition** de M. Jean Côté, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** :

- d'octroyer un contrat à Colin Rousseau, photographe pour la prise de photos des œuvres d'art publique inscrites à l'inventaire, moyennant des honoraires de 2 000 \$ (plus les taxes applicables), à même l'entente de développement culturel de la MRC ;
- d'autoriser la directrice générale à signer tout document afférent.

### 10• Projection vidéo nocturne sur l'église patrimoniale de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans – Conception et réalisation d'une exposition animée – Appel de propositions

#### Résolution 2022-08-104

**Considérant que** les enjeux de l'appropriation de la culture et du patrimoine de l'Île par les citoyens ainsi que la connaissance des organismes, créateurs et projets orléanais ont été identifiés dans la Politique culturelle et patrimoniale de la MRC ;

**Considérant que** les représentants du Comité de projets artistiques de la MRC ont priorisé le projet de projection vidéo nocturne d'œuvres artistiques sur un bâtiment patrimonial ;

**Considérant que** ledit projet est inscrit au plan d'action de l'entente de développement culturel de la MRC et qu'il sera financé à même l'entente ;

**Considérant qu'il** y a lieu de procéder à un appel de propositions sur invitation pour la conception et la réalisation d'une exposition vidéo animée projetée sur l'église patrimoniale de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** que la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC soit :

- autorisée à lancer un appel de propositions sur invitation pour la conception et la réalisation d'une exposition vidéo animée projetée sur l'église patrimoniale de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;
- nommée à titre de responsable de cet appel d'offres conformément à l'article 6.2 du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC (anciennement politique).

### 11• Coopération Marennes – Hiers – Brouages – Projet de généalogie - Délégation

#### Résolution 2022-08-105



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Considérant que** la MRC et la Communauté de communes du bassin de Marennes sont engagées dans un projet de coopération depuis 2013 ;

**Considérant** l'adoption du Plan d'action pluriannuel de coopération 2021-2023 par le Conseil via la résolution 2020-07-103 ;

**Considérant qu'en** 2021, la Fondation François-Lamy et l'Office de tourisme de l'Île d'Oléron et du bassin de Marennes ont obtenu le financement pour un projet de partenariat intitulé « Travail commun sur la généalogie et le patrimoine lié à la Nouvelle-France », lequel permet aux deux porteurs du projet d'organiser deux déplacements sur leur territoire respectif ;

**Considérant** la venue d'une délégation française en mars 2022 et le projet de visite d'une délégation orléanaise en France à l'automne 2022, notamment sur le thème du tourisme généalogique ;

**Considérant** la demande de partenariat de la Fondation François-Lamy ;

**Sur proposition** de M. Jean Lapointe, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** :

- de participer à la visite d'une délégation orléanaise en France à l'automne 2022 en compagnie de représentants de la Fondation François-Lamy ;
- de déléguer M. Jean-Pierre Turcotte, maire de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans et Mme Marie-Maude Chevrier, conseillère touristique à la MRC, à titre de représentants de la MRC ;
- de participer à 25% des dépenses de cette délégation pour un maximum de 6 000 \$, à même les surplus cumulés du Fonds Région et Ruralité.

### 12. Adoption des dépenses du mois de juillet 2022

#### Résolution 2022-08-106

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de juillet 2022, lesquelles s'élèvent à 607 516,79 \$.

### 13. Correspondance

#### 13.1 Ministère de la Sécurité publique

À compter de septembre 2022, des inspections et vérifications des services de sécurité incendie seront effectuées sous les thèmes suivants :

- les ententes intermunicipales d'entraide ;
- les protocoles de déploiement ;
- la formation des pompiers et officiers.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 14• Varia

#### 14.1 Chantier Jeunesse - Motion de félicitations et de remerciements

Dans le cadre du projet de coopération entre la MRC et la Communauté de communes du bassin de Marennes, la MRC a accueilli une délégation française de 23 jeunes âgés entre 11 et 16 ans ainsi que 6 accompagnateurs du 19 juillet au 1<sup>er</sup> août.

Le Conseil de la MRC tient à souligner leur empressement et leur dévouement à réaliser les 15 mini-chantiers de travaux communautaires sur certains sentiers et parcs municipaux, en plus de la construction de 3 bacs à marée qui seront installés sur le littoral à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

### 15• Période de questions

Elle débute à 20h10 et se termine à 20h32.

### 16• Levée de la réunion

#### Résolution 2022-08-107

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h33.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 14 septembre 2022 à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.**

Chantale Cormier  
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé  
Préfète